



LES ÉCHOS DU BARREAU

Injuste Justice

D'éminents juristes, professeurs de droit, avocats ont adressé début avril une lettre ouverte au Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils demandent que soit reconnu aux victimes un droit simple, élémentaire, qui pour l'instant et depuis si longtemps leur est refusé, dénié : le droit de faire appel de la décision pénale.

Parce que, pour l'instant, la victime ne peut pas contester la décision pénale. Elle subit. Et c'est totalement injuste.

Essayons de clarifier la situation. De quoi s'agit-il ?

La victime peut participer au procès au cours duquel le délinquant ou le criminel présumé devra répondre des violences qu'il leur a fait subir, au cours duquel la victime pourra raconter, exposer sa souffrance. La victime, ce peut être aussi bien la personne qui a directement été agressée, malmenée, abusée ; ce peut être aussi bien les parents des victimes, qui deviennent à leur tour victimes.

Au bout du processus judiciaire, il y a un procès, un débat, un affrontement, qui se termine par une décision, un jugement. Il tranche les interrogations, les questions, et détermine les sanctions. Les sanctions peuvent être de deux ordres différents, pénales ce sont les peines principalement d'emprisonnement et/ou d'amende, civiles ce sont les indemnités allouées aux victimes.

L'accusé, le prévenu devenu alors condamné peut faire appel de la sanction. Ce droit d'appel appartient aussi au Procureur, qui défend l'ordre public, la société. L'appel devient alors l'affrontement entre coupable (mais présumé innocent puisqu'il fait appel

et Ministère public. La victime ne fait pas partie du débat ; elle n'a pas le droit de discuter de l'acquittement ou relaxe, ou de la condamnation. Elle ne peut s'élever contre une décision qu'elle trouvera trop clémente. Elle n'a pas droit à la parole.

Elle peut... faire appel. Ah, quand même ! Elle peut faire appel de la décision, mais uniquement sur les dispositions civiles, sur les réparations accordées. Elle peut discuter le montant des indemnités. Elle ne peut pas discuter de la peine de l'auteur dont elle trouve qu'il s'en est trop bien tiré, et que c'est injuste. Injuste justice, un comble !

Il faut permettre le débat jusqu'au terme du procès judiciaire, en 1ère instance mais aussi en appel. Pourquoi donc peut-on exclure les victimes du second procès, du procès en appel ? Pourquoi ? pour quelle raison ? Il n'y a pas de bonne raison, simplement un système trop compliqué, trop verrouillé.

Alors rappelons que l'ordre public, la sécurité, intéresse au premier chef les personnes, les citoyens, et que le droit, toutes ces règles multiples, complexes, compliquées n'ont qu'un but : protéger les gens, surtout lorsqu'ils deviennent victimes. On ne peut pas dire que la machine judiciaire protège, défend lorsqu'elle exclut, prive de parole certains acteurs, essentiels, du procès.

Vous aussi, écrivez au Ministre de la justice, 13 place Vendôme, 75001 Paris.

*Dominique Fleuriot, docteur en droit, avocat
Mon blog dominique-fleuriot.fr*



**Le legs de Claude,
75 ans, c'est du
souffle pour deux.**

Comme Claude, en léguant à Vaincre la Mucoviscidose, vous pouvez transmettre un formidable souffle d'espoir à Elliott et à près de 8000 enfants et adultes atteints de cette maladie génétique à ce jour encore incurable. Votre legs, c'est l'espoir de nouvelles découvertes et de nouveaux traitements. C'est l'espoir de vivre mieux et plus longtemps.

C'est l'espoir de guérir.

JE SUIS LÀ POUR VOUS

Alexandra Piazza,
Responsable des relations bienfaiteurs,
01 40 78 91 51 - legs@vaincrelamuco.org

www.legs.vaincrelamuco.org



VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE - 181 rue de Tolbiac 75013 Paris



LESCOVISCIDOSE

essai AUTO Suzuki e VITARA

Spécialiste des voitures compactes depuis sa création voici 70 ans, le constructeur du soleil levant nous propose son premier véhicule 100 % électrique, le e VITARA. Dans ce segment très en vogue des SUV compacts, ses 4,28 mètres sont idéalement proportionnés. Très travaillée, la face avant et son capot plat nervuré adopte une calandre pleine qu'un bandeau noir vient traverser. Il relie les blocs optiques de forme polygonales et à la signature led à trois segments (matricielle en haut de gamme). Le bouclier noir se veut viril, fidèle à la philosophie baroudeuse de la marque.

De profil, le e VITARA repose sur des jantes de 18 ou 19 pouces. Le nouveau venu se distingue par un garde au sol de 18 cm et des passages de roues noirs surmontés par des plats sur les ailes.

A l'arrière, on retrouve un bandeau qui relie les feux led posés sur un hayon qui s'ouvre sur un coffre d'une capacité comprise entre 238 et 310 litres suivant la position de la banquette coulissante.

Vie à bord

En ouvrant la portière de cet aventurier vertueux, place au modernisme avec une large planche de bord recti-

ligne, enjolivée par les aérateurs sur la partie basse et paré d'un élégant revêtement chocolat. Les sièges peuvent être chauffants, comme le volant, dès le deuxième degré de finition Privilège et à réglages électriques en finition haute.

La partie technologie fait un bond en avant avec la présence de deux écrans réunis sous le même combiné. Un de 10,25" devant le conducteur, l'autre de 10,1" pour la partie multimédia et fonctions du véhicule. Il dispose d'Android Auto et Apple CarPlay sans fil et de la navigation connectée. Sur la finition Style, il affichera l'image de la caméra 360° pour des manœuvres parfaites. Les dispositifs désormais obligatoires sont présents (Alertes de collision, Lecture des panneaux, Maintien dans la voie, Régulateur adaptatif, Surveillance de somnolence du conducteur...). Côté confort, la version intermédiaire ajoute des buses de clim aux places arrières et un dégivrage des contours du pare-brise et des rétroviseurs.

Le haut de gamme reçoit une sono 6 HP de chez Harman avec caisson de basse, un toit panoramique, une sellerie tissu et cuir synthétique et la recharge par induction. On ajoutera un bon point à cette liste, la pompe à chaleur de série sur toute la gamme. **Delivré à autoweekend@aol.com le 5/1/2026 4:10:16 PM**



Sur la route

On crapahute donc en silence avec le e VITARA qui propose deux types de batteries. Une de 49 kWh, réservée à l'entrée de gamme Avantage, qui délivre une puissance de 144 ch. L'autonomie de cette version est de 344 km en mode mixte (jusqu'à 482 en restant en milieu urbain). L'autre source d'énergie, de 61 kWh, délivrera 174 ch et offrira une plus grande autonomie avec 426 km en mode mixte (et plus de 580 en circulation urbaine). C'est cette batterie qui équipera la version 4WD (4X4). Avec cette version, c'est un autre moteur qui est greffé sur les roues arrières. D'une puissance de 65 ch, il permet la puissance de l'aventu-

rier à 184 ch et dispose d'un mode Trail pour se sortir de situations difficiles. L'autonomie est en retrait (plus de poids), avec 395 km en multi-usage et 526 en ville. Un chargeur de 11 KW permet une recharge à domicile en 4h30 (49 kWh) ou 5h30 (61 kWh). Sur borne rapide, compter 45 min pour recharger la batterie à 80 %.

En suivant l'entretien dans le réseau, Suzuki garantit désormais ses véhicules 10 ans. De 32 500 € (Avantage) à 40 800 € (Style Allgrip). Tarif auquel on déduit une remise de 4 000 € pour le lancement.

Texte et photo Thierry André

L'essai complet et plus de photos sur drive-essaiauto.com